

[TEST] Continuité du championnat 2022

de : **Dominique Wohlwend président Svrge_Relax** <ausecours@svrge.org >

a : <citron@svrge.org >

date : 22 janv. 2022, 19:59:28

sujet : [TEST] Continuité du championnat 2022

Lire cet email dans mon navigateur



Championnat 2022

Des directives sont sur le site web SVRGE pour continuer le championnat :

un premier PDF sur les entraînements qui vous indiquent les procédures lors des entraînements en salle, à lire attentivement.

3. certificat Covid

L'organisateur de l'entraînement peut choisir d'organiser l'entraînement avec "2G+" ou "2G avec masque" et est

responsable de la vérification et de la mise en œuvre correcte. Les règles ci-dessous s'appliquent :

"2G+" pour tous à partir de 16 ans

- Certificat Covid valable (2G : vacciné ou guéri).
- Résultat de test négatif supplémentaire (test rapide antigène ou test PCR). Les personnes dont la vaccination complète, le rappel ou la guérison ne remonte pas à plus de 120 jours sont exemptées de l'obligation de test.

- Pas d'obligation de porter un masque pendant l'activité sportive

"2G avec masque" pour tous à partir de 16 ans

- Certificat Covid valable (2G : vacciné ou guéri)

- Masque obligatoire pendant l'activité sportive

Exception pour les structures de promotion nationales (CNR, CNE) et les équipes semi-professionnelles (équipes de LNA et LNB)

- Certificat Covid valable (3G : vacciné ou guéri ou testé négatif)

- Pas d'obligation de porter un masque pendant l'activité sportive

4. Port du masque obligatoire et garder ses distances

Dans les espaces intérieurs accessibles au public en dehors de l'activité sportive, le concept de protection de l'exploitant de l'installation s'applique.

un deuxième PDF pour les matchs du championnat Relax, voir le texte si-dessous.

Le concept de protection de Swiss Volley est subordonné aux directives de l'OFSP, des cantons et des communes

ainsi que des exploitants d'installations si celles-ci sont moins strictes.

Si des directives plus strictes s'appliquent dans les cantons, les communes ou les concepts de protection des

exploitants d'installations sportives, celles-ci doivent être respectées.

Pour les personnes qui ne sont pas inscrites sur la feuille de match (spectateurs, bénévoles, etc.):

- L'accès à la salle est réservé aux personnes âgées de plus de 16 ans qui peuvent présenter un certificat

Covid valable (2G: vacciné ou guéri) et une pièce d'identité. Le port du masque est obligatoire pour les personnes de plus de 12 ans.

Pour les personnes inscrites sur la feuille de match (à l'exception des (aide-)marqueur•e•s) :

- L'accès à la salle est réservé aux personnes âgées de plus de 16 ans qui peuvent présenter un certificat

Covid valable (2G: vacciné ou guéri) et une pièce d'identité. Le port du masque est obligatoire pour les personnes de plus de 12 ans

- o La limitation à 2G+ ne peut être choisie qu'avec l'accord de l'équipe adverse et des arbitre•e•s.

Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de porter le masque.

- Leurs données de contact sont saisies sur la feuille de match.

Les bénévoles qui sont dans une relation de travail avec

l'opérateur/l'organisateur peuvent être exclus de l'obligation de certificat.

Les événements réunissant au total plus de 1000 spectateurs et athlètes participants sont considérés comme des

grandes manifestations et doivent être approuvés par le canton.

La distance de 1,5 m et les mesures d'hygiène doivent être respectées dans la mesure du possible.

Sans symptômes aux compétitions : Les personnes présentant des symptômes de maladie n'ont pas le droit de

participer aux compétitions/tournois. Elles doivent consulter leur médecin pour définir la marche à suivre.

La suite du championnat est totalement subordonné au texte ci-dessus, il faut mettre toutes ces dispositions en place, afin de vous protéger.

J'espère que la suite du championnat pourra être plus serein.

Avec mes meilleures salutations sportives

Dominique Wohlwend

Président Relax - CRR

Résultats

Cette année, les résultats sont à mettre directement sur le site sous "Responsable", et aussi à envoyer sur l'adresse email : score@svrge.org ou par mms au numéro 079 280 88 49, au format (images ou pdf) et encore sur Whatsapp / Signal



Se désabonner